

Les infos de votre CDC

Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Centre socio culturel Rue de l'Eglise - 18320 Jouet sur l'Aubois
Tél.: 02 48 77 55 50 - Fax : 02 48 74 87 95 - E-mail : cdeportesduberry@orange.fr
Site : www.cdc-portesduberry.fr

Numéro 7 - Décembre 2017

Sommaire

- Le Contrat de territoire, Le PLUi, Le siège social, Le SMIRTOM Saint Amandois P 2
- Le Mot du Président P 3
- L'accueil de loisirs 2018 P 4
Le Relais d'Assistants maternels
- L'eau et l'assainissement, La fibre optique P 5
Le développement économique
- Entreprises locales : quatre questions à... P 6
- Cours les Barres cité historique P 7
- Numéros utiles et services d'urgence P 8

Contrat de territoire 2017/2020

Le Département soutient nos projets d'intérêts communautaires. Le Conseil Départemental a adopté une nouvelle politique d'aménagement du territoire pour aider les Communautés de Communes.

Les défis retenus sont :

- Favoriser les projets garantissant à tous un égal accès aux équipements et aux services
- Renforcer les complémentarités territoriales en dépassant la logique de concurrence
- Prendre en compte les spécificités de notre CDC

Par ailleurs, un secteur de développement appelé pôle de centralité - la commune de La Guerche sur l'Aubois - a été désigné. C'est là, que s'épanouiront en priorité les services de proximité pour la population des 12 communes de notre CDC. Le Département soutiendra également sur d'autres communes, des projets de services à la population s'ils s'avèrent avoir un intérêt pour l'ensemble du territoire.

Le Siègne Social en bonne voie

Le dossier suit son cours. En novembre l'Avant Projet Définitif (APD) a été validé, qui engage l'architecte sur le coût de la construction. Après validation de ce Projet Définitif, l'appel d'offres sera lancé. Une analyse sera faite et les entreprises seront retenues. L'objectif est de commencer le chantier en mai 2018 pour une fin de travaux fin 2019. Parallèlement, le permis de construire a reçu un avis favorable. Un projet onéreux mais nécessaire afin de pouvoir assumer les différentes compétences transférées par l'Etat aux Communautés de Communes. Une maison commune au service des 10 300 habitants de nos douze villages, un espace où nos employés pourront travailler et recevoir le public dans des conditions correctes, un bâtiment qui pourra accueillir d'autres communes, si d'aventure l'Etat décidait d'agrandir les périmètres des CDC. Un bâtiment pour l'avenir, tout simplement. Une subvention de 250 000 € a été attribuée par le Conseil Départemental par le biais du Contrat de Territoire signé en octobre. Une subvention a également été sollicitée auprès de la Préfecture : soit au titre du Contrat de Ruralités signé en mars, soit au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR).

O.H.

Les axes du développement ont été définis autour de quelques enjeux :

- Le soutien aux projets pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Le rayonnement du collège de la Guerche
- Le développement touristique en lien avec la Loire à vélo et le canal de Berry
- L'assainissement : aider les communes de Cuffy et Cours les Barres à se mettre aux normes
- L'aménagement numérique de toutes les communes : Berry numérique

Le 6 septembre 2017, un Contrat de territoire a été signé entre le Président du Conseil Départemental, le Président de la Communauté de Communes, les Maires de La Guerche et de Jouet, porteurs des principaux projets. Il revient de façon prioritaire certains dossiers qui bénéficieront de subventions départementales pour les années 2017-2020 :

- Création d'un centre de loisirs à Cours les Barres
- Création d'un circuit de maniabilité VTT à Jouet-sur-l'Aubois
- Création d'une médiathèque à La Guerche sur l'Aubois
- Construction du siège social de la CDC à Jouet sur l'Aubois

Enfin, dans un deuxième temps, d'autres services à la population, notamment une résidence domotisée pour personnes âgées à Torteron, seront soutenus.

Soit un total de financement prévisionnel envisagé de plus de 450 000 € pour les années 2017-2020. A n'en pas douter une aide substantielle pour notre CDC.

La Vice-présidente,
Nathalie de Bartillat

PLUi : un règlement en 2018

Les études pour la création du PLUi se poursuivent. Tous les Elus des communes, chargés du PLUi, ont été reçus par l'équipe pluridisciplinaire afin de peaufiner les orientations de chaque commune. Une réunion de concertation a permis d'élaborer la configuration « terrain » du PLUi avec une vue d'ensemble sur les douze communes et dans les règles imposées par l'Etat. Une réunion de présentation aux personnes associées (Direction des Territoires du Cher, Chambre d'Agriculture, Chambres consulaires,...) a été organisée début décembre afin que notre projet puisse passer en commission départementale. Dans l'attente de la décision, nous allons travailler à la rédaction du règlement du PLUi en 2018. Rappel : Vous êtes associés à cette démarche. Vos remarques ou suggestions peuvent être déposées dans vos Mairies respectives ou au siège de la Communauté de Communes où des registres ont été ouverts. D'autre part nous vous tiendrons informés des futures réunions publiques que nous organiserons, afin que chacun puisse prendre connaissance des orientations du PLUi.

O.H.

SMIRTOM St Amandois : les collectes bien assurées

La mise en place du nouveau système de collecte a engendré, en début d'année, quelques désagréments dans certaines communes. Les salariés du SMIRTOM et de la société Brangeon chargée du ramassage, ont essayé de résoudre les problèmes au fur et à mesure. A l'image d'autres élus dans leurs communes respectives, j'ai pu, à titre personnel, intervenir auprès de différents administrés de nos douze communes à la demande des secrétariats de Mairie afin de résoudre des incidents spécifiques. Depuis le deuxième trimestre 2017, les collectes s'effectuent normalement, sauf oublis ponctuels, qui doivent être signalés au SMIRTOM (02 48 60 66 89) ou au siège de la CDC (02 48 77 55 50). **Attention** : les nouveaux calendriers 2018 sont en cours de distribution et peuvent comporter certaines modifications notamment pour les jours de collecte. Conservez-le précieusement et consultez-le régulièrement.

O.H.



Le Mot du Président Olivier Hurabielle



Nous vivons en zone rurale, nous en connaissons tous les avantages et les inconvénients.

A titre personnel, je n'ai jamais souhaité que nos villages deviennent des villes. Nous ne pouvons pas avoir des impôts inférieurs aux villes et avoir les mêmes services municipaux. C'est un choix de vie que chaque habitant effectue en toute connaissance de cause quand il choisit de s'installer dans nos villages.

Le problème est la loi « Métropole » de 2014, votée par notre ex-député de la circonscription, qui a acté que treize ou quatorze métropoles à l'origine, portées à vingt-deux par la suite, étaient l'avenir de la France, source de développement économique, d'avenir, de richesses. Cette conception renvoie nos villages ruraux en zone de survie.

Nos Présidents « ancien monde » et « nouveau monde » n'hésitent pas à proclamer que les zones rurales auront des maisons médicales, des maisons de services au public, la fibre optique, la téléphonie mobile... sachant qu'à chaque fois l'Etat et le Gouvernement feront le nécessaire !

Promesses aux 20h des journaux télévisés... la réalité est malheureusement toute autre.

J'appelle cela : la double peine ! Pourquoi payer nos impôts nationaux pour avoir les services au public dans les Métropoles et les Villes et être obligés, avec nos impôts locaux, de créer tous ces services au public en zone rurale ?

Pour les Maisons Médicales ou les Maisons de Services Au Public, votre CDC ou votre commune assume la maîtrise d'œuvre et malgré de bons financements, le reste à charge est de 20% de l'investissement. La fibre optique dans tous les territoires, promise par « En Marche » nous implique au niveau de la CDC à hauteur de 20% soit 1 200 000 € avec un emprunt sur quarante ans et 31 000 € d'annuités prélevés sur vos impôts locaux.

Je vous affirme que les grandes villes ne paient pas pour avoir la fibre optique : les opérateurs font les travaux. La CAF, l'Assurance Retraite, la CPAM, l'ANPE etc., sont présentes en ville et ne paient pas pour le service, alors qu'en zone rurale l'impôt local sert à avoir ces services.

Comment faire ? La CDC est obligée d'investir, de développer la fibre optique et tous les services au public. Nos cités rurales doivent offrir, indépendamment d'un cadre de vie appréciable, le plus de services possibles. Nos dirigeants nationaux ont choisi les Métropoles. A nous de démontrer que nos territoires ruraux sont sources de richesses et de développement ».

L'ensemble de vos Elus locaux regrette cette situation. Le sentiment d'abandon de nos territoires ruraux n'est pas virtuel mais réel, même si ce n'est pas politiquement correct de le dire. Cependant nous restons optimistes et nous nous efforcerons de combler les carences de l'Etat car le vrai courage politique se situe dans nos villages, quand nous rencontrons nos administrés et que nous devons répondre chaque jour à leurs attentes.

Ce challenge n'est pas compris par nos élites, mais pour tous vos Elus locaux c'est l'ADN de leurs actions quotidiennes !

Le personnel de la Communauté de Communes des Portes du Berry et tous les Elus vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2018.

Le Président
Olivier Hurabielle



LES INFOS DE VOTRE CDC

- Directeur de la publication :
Olivier Hurabielle
- Comité de rédaction :
M. Albert ; D. Bondoux ; F. Bouquely ;
E. D'etorre ; P. Ducastel ; H. Grillon ; S.
Laine Séjourné ; C. Lamirault ; J. Liano ;
J. Mazur ; D. Renaud.
- Conception graphique et Impression :
INORE GROUPE IMPRESSION
Tél. 03 86 71 05 70
- Publication semestrielle
Décembre 2017
Tirage 6000 exemplaires
- Photos : Droits réservés.



Accueil de loisirs 2018

demandez le programme !

La Communauté de Communes comptabilise pour son accueil de loisirs sur les 56 jours d'ouverture 382 inscriptions pour 2017.

Les enfants réunis par tranche d'âge ont été accueillis dans différentes écoles du territoire. Pour favoriser le regroupement des enfants, la CDC a mis en place un transport au départ des sites d'accueil. Dans une démarche pédagogique, l'accueil de loisirs propose des temps de loisirs qui ont pour objectifs l'épanouissement, la responsabilisation, l'autonomie et la socialisation de l'enfant.

L'équipe de direction établit un projet d'animation, qui se compose d'activités dans divers domaines : culturel, sportif, artistique... Il est agrémenté de sorties ponctuelles et certaines activités peuvent-être menées par des intervenants extérieurs.

Les projets d'animation s'inscrivent dans le respect et le rythme de l'enfant et contribuent au développement d'apprentissages « citoyens ». L'équipe d'animation qualifiée (BAFA) a donc pour souci permanent de concourir à la réalisation de ce projet.

Pour toutes informations :
CDC DES PORTES DU BERRY
RUE DE L'EGLISE
18320 JOUET/L'AUBOIS
02.48.77.55.50
alshcdcberry@orange.fr
www.cdc-portesduberry.fr



Relais d'Assistants maternels : une aide précieuse

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est un service gratuit ouvert aux assistants maternels, parents, assistants familiaux et gardes à domicile de la Communauté de Communes. Lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'échange, de rencontre, d'aide et d'animation, il fonctionne en itinérance :

► **Les ateliers d'éveil ont lieu de 9h30 à 11h et sur réservation :**

- Le mardi à la salle des fêtes de Jouet sur l'Aubois,
- Le jeudi en semaine paire à la salle des fêtes de Cuffy, en semaine impaire à la salle d'animation de Cours Les Barres
- Le vendredi au RAM à La Guerche sur l'Aubois.

► **Les permanences administratives sont obligatoirement sur rendez-vous :**

- Le lundi de 13h30 à 19h, mercredi de 8h30 à 12h et vendredi de 13h30 à 16h au RAM à La Guerche sur l'Aubois
- Le mardi de 13h30 à 18h dans les bureaux de la CDC à Jouet sur l'Aubois
- Le jeudi de 13h30 à 17h30 semaine paire à la mairie de Cuffy et semaine impaire à la mairie de Cours Les Barres.

Attention, si aucun rendez-vous n'est fixé au plus tard le mercredi avant 12h, la permanence aura lieu en semaine paire au RAM à La Guerche sur l'Aubois et en semaine impaire à la CDC à Jouet sur l'Aubois. D'autre part, le Relais Assistants Maternels a plusieurs missions dont l'une concerne l'information

sur les conditions d'accès et d'exercice de la profession d'assistant maternel. Certaines communes de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois se retrouvent en pénurie d'assistants maternels. Si vous souhaitez devenir candidat à l'agrément d'assistant maternel, le RAM peut vous informer sur la procédure de demande d'agrément et vous orienter auprès des services de PMI du Conseil Départemental.

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez contacter l'animatrice du RAM :

- Adresse postale : RAM des Portes du Berry, 5 Rue Gambetta 18150 La Guerche sur l'Aubois
- Téléphone : 06.58.94.76.40 / 02.48.74.57.13
- E-mail : ramcdcberry@orange.fr

LES THÉMATIQUES 2017

Février : « Vas y avoir du sport »

- initiation base-ball, intervenant M. Freslon du « Parrots base-ball club » de Nevers
- soirée au palais des sports à Bourges, match de basket équipe féminine

Avril : « Bienvenue chez (O) eux (fs) »

- visite de la « Pâtisserie Chocolaterie » à Imphy
- atelier de décoration « Cupcakes et Cakepops », intervenant « Les délices de Marion » de Marseilles-Les-Aubigny
- visite à la ferme et atelier pain à la « Ferme de la Moutonnerie » à Germigny-L'Exempt

Session estivale : « A la conquête de nos vacances »

- initiation équestre et veillée aux « Ecuries de L'Aubois » à La Guerche/L'Aubois
- accrobranche à Gimouille
- visite à la ferme pédagogique « Odyssée du Berry » à Vornay
- spectacle avec la Compagnie « Tyrnanog » à l'accueil de loisirs

- sortie au parc d'attraction « Le Pal » à Dompierre sur Besbre
- sortie jeu « L'Escape Game » à Nevers
- visite au parc animalier « Les Loups de Chabrières » à Guéret
- sortie au parc de loisirs nature « Diverti' Parc » à Toulon/Arroux
- sensibilisation aux différences, intervenant l'association « ARGOS » à l'accueil de loisirs

La CDC organise également sur la période estivale des séjours, 22 enfants ont participé.

Mini Séjour (5 jours) : « Péniche » sur le canal du Nivernais
Pour les enfants âgés de 8 à 12 ans.

Mini Camp (3 jours) : « Escalade » à la grotte de Champ Retard
Pour les jeunes âgés de 13 à 14 ans.

Octobre : « Dans tous les sens »

- Sortie ciné-club au « Luisant » à Germigny-L'Exempt
- Fête d'Halloween à l'accueil de loisirs

CALENDRIER D'OUVERTURE 2018

FÉVRIER : Du 26 février au 09 mars - Inscription : Du 22/01 au 9/02

AVRIL : Du 30 avril au 4 mai - Inscription : Du 19/03 au 16/04

ÉTÉ : Du 09 juillet au 17 août - Inscription : Du 22/05 au 22/06

OCTOBRE : Du 22 au 31 octobre - Inscription : Du 17/09 au 12/10

MINI SÉJOUR 2018

« Péniche » sur le canal du Nivernais (5 jours)

- Du 16 au 20 juillet - Groupe 8/9 ans : 8 places - 4 garçons/4 filles
- Du 23 au 27 juillet - Groupe 11/12 ans : 8 places - 4 garçons/4 filles
- Du 30 juillet au 3 août - Groupe 9/11 : 8 places - 4 garçons/4 filles

« Escalade à la Grotte de Champ Retard » (4 jours)

- Juillet (date à définir) Groupe 13/15 ans : 7 places - Camping

« Activités Nautique » à la base de Sidailles » (4 jours)

- Août (date à définir) - Groupe 9/12 ans : 7 places - Camping



Berry Numérique - un déploiement de la fibre optique sur toute la CDC d'ici 2021

Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité absolue d'avoir sur notre territoire un réseau numérique à très haut débit. Il ne s'agit pas de rester à la traîne du territoire national. C'est pourquoi, nous avons immédiatement répondu favorablement à la proposition du Conseil départemental qui est venu nous proposer, pour tout notre territoire, un plan de développement à échéance rapide du réseau très haut débit en fibre.

Bien sûr, ce chantier a un coût important : 6 millions d'€ financés par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département dont **1 200 000 € à la charge directe de la CDC**, alors qu'ailleurs, dans les secteurs démographiquement denses, les réseaux privés ont pris à leur charge ces travaux....

Mais, il ne fallait pas passer à côté de cette proposition qui placera notre territoire à égalité avec les zones urbaines. Le télétravail, le développement numérique des entreprises,

l'e-commerce... doivent être possibles, ici comme ailleurs.

Voici donc l'objectif de notre adhésion à Berry numérique :

- Déployer d'ici 2021 un réseau très haut débit en fibre optique pour remplacer à terme le réseau téléphonique
- Raccorder en 4 ans 98% des sites (logements, bâtiments, entreprises) en réseau fibre optique en prises mutualisées (zones d'habitat groupé) ou isolées (bâtiments situés dans des zones de bâti clairsemées comportant de 1 à 5 bâtiments).

Ce sera donc à terme un large déploiement de la fibre optique. Il restera malheureusement quelques sites isolés non raccordables qui devront faire appel à d'autres moyens de raccordement (wifi max, satellite, ou réseau cuivre amélioré).

La Vice-présidente, Nathalie de Bartillat

Eau et assainissement collectif les conséquences du transfert

Situation au 16 novembre 2017.

Conformément à la loi, les compétences EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF seront transférées aux Communautés de Communes à partir du 1er janvier 2020. Les conséquences de ce transfert seront dans certains cas très lourdes financièrement pour les administrés car la règle est : l'équilibre budgétaire. Autrement dit : le coût du service est exclusivement supporté par les bénéficiaires du service. Pendant l'année 2016 la CDC a diligenté une étude pour connaître tous les systèmes de gestion de l'Eau et de l'Assainissement Collectif existants sur nos douze communes afin d'avoir un état des lieux précis. Le Conseil Communautaire a accepté d'entériner les décisions et les choix de chaque commune et de leurs Conseils municipaux sur le futur système de gestion : Régie ou Affermage. Sans préjuger les décisions à venir des différents Conseils Municipaux, je vais décrire ci-dessous la situation actuelle et les conséquences à partir de 2020 afin que tous nos administrés soient informés.

L'EAU

La loi indique que les Syndicats existants continuent leurs activités si des communes adhérentes sont situées dans trois Communautés de Communes. Le Syndicat de la Vallée de Germigny auquel adhèrent Apremont sur Allier, La Chapelle Hugon et Germigny l'Exempt et le Syndicat du Pays de Néronde auquel adhèrent Torteron, Menetou Couture, Saint Hilaire de Gondilly et le Chautay se trouvent dans cette situation et continueront leurs activités. Le Syndicat Cuffy- Cours les Barres, lui, doit disparaître et la solution privilégiée à ce jour est que ces deux communes rejoignent le Syndicat de la Vallée de Germigny.

Pour ces neuf villages, des délégués de la CDC se substitueront aux délégués communaux actuels pour les représenter au sein de ces deux Syndicats. Ces Syndicats sont autonomes. Ils votent leurs budgets et fixent leurs tarifs et sont gérés en délégation de Service Public par Véolia. Aucune ligne budgétaire ne sera ouverte dans le budget de la CDC. La Guerche sur l'Aubois, Jouet sur l'Aubois et Marseilles les Aubigny qui sont indépendants, devront être gérées directement par la CDC. Toutes les charges du service, tous les emprunts, tous les travaux devront être financés par les redevances réglées par les usagers des trois communes concernées. Les règles de la comptabilité publique stipulent que la CDC devra établir un budget annexe à l'équilibre, sans aucun abondement du budget principal.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Syndicat Cuffy-Cours les Barres disparaît et ses deux communes, en contrat d'affermage avec Véolia, seront gérées par la CDC avec un budget annexe dédié qui devra également être à l'équilibre sans participation du budget principal. Travaux, investissements dans les réseaux et les stations d'épuration seront supportés par les administrés de ces deux Communes. La Guerche sur l'Aubois, Jouet sur l'Aubois, Marseilles les Aubigny, Germigny l'Exempt et Torteron sont in- dépendantes et gérées en régie. Lors du transfert de compétence, pour ces cinq Communes, un budget annexe dédié, qui devra aussi être à l'équilibre sans participation du budget principal, sera mis en place à la CDC. Transfert du personnel, travaux, investissements dans les réseaux et les stations d'épuration seront supportés par les administrés de ces cinq communes.

Développement économique

Transférée aux Communautés de Communes et aux Régions, cette compétence importante doit s'exercer avec l'aide de professionnels avertis.

En association avec le BGE du Cher, un salarié sera recruté et mis à disposition de notre CDC de façon permanente. Il sera sur le terrain le relais des créateurs et des repreneurs d'entreprises. Ainsi tous les porteurs de projets auront à disposition un professionnel qui pourra les aider dans leurs démarches administratives.

Cette personne travaillera également avec la Mission locale Cher sud afin que tous les jeunes souhaitant se lancer dans le monde de l'entreprise puissent trouver un soutien et un accompagnement dans leur projet.

Le contact avec tous les professionnels en exercice permettra à vos Elus de connaître les attentes de chacun et nous aidera à redynamiser notre tissu commercial et artisanal. Nous orienterons également notre action sur le monde agricole afin de développer les circuits courts.

A chacun d'utiliser ce service pour créer, innover, maintenir notre tissu artisanal, commercial, industriel, agricole. Vos Elus sont à votre écoute et, sans se substituer à l'initiative individuelle, seront présents pour vous faciliter les démarches administratives. Ils seront des relais essentiels auprès de tous les services que vous devrez contacter pour créer ou reprendre une entreprise.

Vos Conseils municipaux travaillent pour préparer l'avenir et la situation de décembre 2017 ne sera pas forcément la même en décembre 2019. Nous vous tiendrons informés mais toutes les Communes regrettent que nos Députés de la majorité précédente et ceux de la nouvelle majorité qui ont refusé de revenir sur ce transfert, malgré la proposition des Sénateurs, aient voté ou maintenu ce transfert de compétence sans se préoccuper des conséquences financières importantes pour les habitants.

Le Président, Olivier Hurabielle.

Quatre Questions à...

Mme Claudie CAMPILLO, Directrice commerciale de la SARL SIAEP 18 à Torteron



cours, ainsi que du volume de travail à réaliser, notre possibilité d'embauche, dans les métiers cités, peut permettre la création de plusieurs postes en cours d'année 2018.

4/ Votre implantation locale est-elle un atout pour votre activité ?

Notre implantation, sur l'Est et le Sud du département du Cher, est liée à la situation économique du département et s'est effectuée en accord avec les services d'insertion de la Direction du Travail et du Conseil Départemental.

Etant directement liée aux manques de structures « économiques et sociales » dans cette région, cette implantation nous éloigne beaucoup des centres économiques et reste un handicap certain pour notre développement.



chance de retrouver une stabilité sociale et professionnelle au terme de leur contrat de travail.

2/ Quelles sont les perspectives d'évolution économique sur les marchés nationaux et internationaux ?

Après avoir essaimé sur St Amand-Montrond et les départements limitrophes (l'Allier et la Nièvre), après avoir cherché d'autres voies de travail (sous-traitance industrielle et entretien d'espaces verts), notre développement ne peut s'opérer que sur des marchés locaux (de par notre spécificité d'entreprise d'insertion locale). D'autres entreprises d'insertion, sous l'égide de notre fédération nationale, se sont développées dans chaque département du territoire national.

Notre structure s'étant récemment étoffée (commercial, technicien du bâtiment et métier), nous nous développons vers les clients particuliers et les collectivités territoriales pour leurs travaux de rénovation.

3/ Combien de personnels employez-vous actuellement et envisagez-vous prochainement la création de nouveaux postes ?

Nous employons actuellement 12 personnes dans nos deux établissements du Cher, dont 4 permanents et 8 salariés en parcours d'insertion. En fonction du terme des contrats en

- Latte de séparation,
- Planche encastrable de bardage,
- Prochainement en lame de terrasse...
- Pelouse, gravillons

2/ Quelles sont les perspectives d'évolution économique sur les marchés nationaux et internationaux ?

Sur les marchés nationaux, nous pensons que les vignobles vont se développer, ainsi que les couvertures et lames de terrasses extérieures. Nous souhaitons également développer un nouveau marché sur l'une de nos dernières réalisations : les ardoises de couverture.



1/ Pouvez-vous présenter votre secteur d'activité et les métiers qui le composent ?

Notre secteur d'activité concerne en amont les papeteries qui traitent les briques alimentaires (Tetra Pak). La papeterie extrait la partie cellulosique de la brique qui représente 75% de l'emballage. La transformation de ces 75% s'effectue en papier WC, essuie tout, nappe, serviette de table etc. TRADIB traite les 25% restant qui se composent de plastique et d'aluminium.

Dans un premier temps nous transformons ce déchet en matière première (Avenue de la République). Nous le réceptionnons du papeter en balles composition plastique/ aluminium (densité 0.20). Nous travaillons ce produit afin d'enlever les indésirables (~2%), puis nous le granulons (densité 0.9%). Cette matière première est ensuite transportée en zone Industrielle du canal ou elle est transformée en :

- Poteau de vigne, clôture...
- Ardoise de couverture,
- Mobilier urbain table, banc, aménagement extérieur,

Cours les Barres Cité historique

La commune de Cours les Barres s'étend sur 21,16 km² et compte 1084 habitants qui s'appellent les Cours-barrois (es).

Avec une densité de 51,2 habitants au km², elle a connu une hausse d'environ 3% de sa population de 1999 à 2009 avant de régresser légèrement. On constate toutefois que la mise en service de la nouvelle station d'épuration financée par le SIAEPA du Syndicat Cuffy - Cours les Barres relance la construction.

Située à 180 m d'altitude, la commune est bordée à l'est par la Loire et traversée par la rivière La Canche qui prend sa source sur la commune de Cuffy, avant de se jeter dans la Loire au Poids de Fer. Elle est également traversée par le Canal latéral à la Loire. Deux secteurs topographiques et d'égale étendue se partagent les 2115 ha du terroir. Les cultures à haut rendement du val, plaine alluviale fertile ont supplanté l'élevage des bovins, naguère florissant et réputé.

Actuellement, on y trouve également une décharge du Grand Paris de 6 000 000 de tonnes de gravats. Le plateau a conservé sa couverture forestière sur l'autre moitié de sa superficie. Une voie antique aurait traversé le bourg d'est en ouest en direction de Bourges. On retrouve d'ailleurs encore à ce jour, dans la forêt, une croisée de chemins appelée le rond de Bourges. A proximité de celle-ci se trouve un monument érigé à la suite d'un événement dramatique appelé la Croix de la Petite.

Quelques fondations de l'ancienne Curtis défendue par des fossés et le relief naturel auraient été découvertes près de l'église. Le patronyme actuel est apparu en 1386, succédant à Cortz ou Curtz datant du XII^{ème} siècle. La motte Pillée, une ancienne motte féodale bien conservée existe encore, mais se trouve maintenant assez loin de la Loire, celle-ci ayant beaucoup reculé avec l'accumulation des alluvions.

La famille des Barres semble exercer des droits sur le territoire dès 1208 et la terre de Givry, que les Barres conservent ensuite, appartient à Eudes des Barres seigneur de La Guerche.

En 1361 les Anglais auraient occupé Cours les Barres et l'auraient incendiée en 1372. Le nom latin du lieu dit LE LIEU, locus, apparaît en 1208. En 1697, Ignace Marion réunit les seigneuries de Givry et de La Môle à celle du Lieu, arrière fief relevant de l'Archevêché de Nevers. Celles-ci seront séparées en 1819. L'immense forêt de Cours Les Barres a été parcourue par les bûcherons, les charbonniers et les mineurs de fer.

Des hommes célèbres ont marqué l'histoire de Cours les Barres :

• **Hippolyte François** Jaubert est adopté par son oncle le Comte François Jaubert qui lui laisse une grande fortune. Il se marie à Marie BOIGUE. Propriétaire industriel, homme politique, botaniste réputé, il devient maître de forges dans le Cher et administrateur des usines de Fourchambault. Conseiller Général du Cher en 1830, Député en 1831, réélu en 1834, 1837, 1839, il est nommé Ministre des Travaux publics en 1840, puis Pair de France en 1844.

Il fit rénover l'église en 1867 et construire la chapelle sud en 1868. Cette église Saint Pantaléon très dégradée vient d'être rénovée à l'identique après un travail de restauration considérable. Une équipe de volontaires ont assuré les finitions, dans un grand moment de convivialité. Rendez-vous est donné pour secourir d'autres patrimoines.

• **Georges Dufaud** prend en 1813 la direction des forges de Grossouvre où il introduit des procédés sidérurgiques anglais alors inconnus en France. Il fonde en 1821 avec le concours d'Hippolyte François Jaubert une nouvelle usine dans la Nièvre, donnant ainsi naissance à la commune de Fourchambault (1855).

• **Eugène Daguin** né au hameau de La Môle en 1849, invente en 1882, la machine à oblitérer, appelée machine Daguin. De nombreux exemplaires sont vendus dans le monde et en 1985 l'administration des Postes émet un timbre commémoratif.



Le Centre ville, la halte nautique et la route qui relie la Nièvre

• **Louis Boule dit Franchy**, né à Cours les Barres le 9 mars 1858, fréquenta l'école communale. Il s'engagea dans l'armée où il fut l'auteur de brillants faits d'armes au Tonkin. Il fut également régisseur du château du Lieu. Sa carrière d'auteur berrichon débuta en 1887 avec la publication de plusieurs livres qui furent couronnés par l'Académie française. Il publia également des poèmes en patois berrichon. L'un de ceux-ci peut être consulté à la Mairie.

• **Fernand Paulhac** (1893) : Polytechnicien, Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electricité puis Contrôleur des Armées.

• **Raymond Vilain**, chirurgien de renommée internationale, né à Milly près de Néronde, passa une partie de sa jeunesse à Cours les Barres (1925 à 1936) où ses parents étaient instituteurs. Il créa le service SOS MAINS à l'hôpital Boucicaud de Paris et fut également l'auteur de nombreux ouvrages médicaux.

Plus récemment on se souviendra aussi de :

• **Jean Léopold**, ancien Adjoint au maire qui a écrit plusieurs livres dont L'enfant aux yeux bleus dont il fit paraître de nombreux extraits dans notre bulletin municipal.

• **Lucien Massot** peintre de la Loire. Il a passé une grande partie de sa vie à naviguer et à pêcher sur la Loire pour alimenter son restaurant en friture. Bien connu de toute la batellerie de la Loire, il a restitué de façon poétique sa vision de celle-ci au fil de ses nombreux tableaux dans lesquels exposent les rouges des couchers de soleil, les fleurs et une foule d'animaux cachés dans les décors. La fée de la Loire était sa muse.

A ce jour la Loire à vélo et la halte nautique (Ancre d'Or en 2000) sur le canal attirent le tourisme sur la commune.

De nombreuses associations dynamiques animent avec succès la cité et permettent la réalisation de rendez-vous conviviaux et appréciés par tous. (Fête patronale, Téléthon, arts, sports, sauvegarde du patrimoine, concerts, expositions, danse, centre équestre, pêche...)

Ainsi, au terme de cette page d'histoire, avec l'aide de la CDC et le travail du Conseil municipal, la commune de Cours les Barres continuera de se tourner vers l'avenir en finalisant de nombreux projets structurants.

La Mairie coté canal



La halte nautique sur le canal latéral à la Loire

Adresses utiles et numéros d'urgence

COURS LES BARRES

- > **Infirmier**
M. Fabien KNAFEL 12 bis Grande Rue
Tel : 07 62 70 15 01
- > **Ostéopathe**
M. Laurent GEURTS 2 Rue de la Chaume
Tel : 02 48 76 53 60

CUFFY

- > **Infirmière**
Mme Laëtitia LYON 27 Rue des Ecluses
Tel : 02 48 76 42 21

JOUET SUR L'AUBOIS

- > **Médecin**
Dr Jean-Marc WASIK Tel : 02 48 76 44 13
- > **Dentiste**
M. Jacques BRUGUIERE Tel : 02 48 76 47 59
- > **Infirmiers**
M. Pierre CHARPENTIER
Mme Sylvie MAULARD-GOSTNER
23 Grande Rue Tel : 02 48 76 07 56
- > **Kinésithérapeute**
Mme Dominique GENDRAT Tel : 02 48 76 05 38
- > **Pharmacie**
2 Place Daumy Tel : 02 48 76 44 25
- > **Gendarmerie Nationale**
Place de Berry Tel : 02 48 77 53 60
- > **Sapeurs Pompiers**
Caserne Route de Nevers Tel : 18

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

- > **Maison de Santé Pluri professionnelle**
15 Rue Danielle Casanova Tel : 02 48 74 74 74
- > **Médecins généralistes**
Dr Jean FOLLI
Dr Bernard GUILLAUME
Dr Cécile JAME (+ Acupuncture)
Dr Dominique LIBOZ (+ orientation homéopathie),
- > **Diététicienne**
Mme Amandine BRAS Tel : 02 48 74 74 75
- > **Infirmiers**
Mme Valérie BROT Tel : 02 48 74 23 21
M. Christophe MERIGOUT,
Mme Carine MORIN Tel : 02 48 74 04 31
Mme Valérie TAIEB Tel : 02 48 74 25 82
- > **Kinésithérapeute**
M. Thomas BOURGUET Tel : 02 48 77 05 93
- > **Neuropsychologue**
Mme Julie CUISINIER Tel : 06 73 31 50 56
- > **Orthophoniste**
Mme Laure ODONNET Tel : 06 73 44 36 37
- > **Ostéopathe**
Mme Virginie DELHOMME Tel : 06 64 69 25 56
- > **Pédicure podologue**
Mme Caroline MILLOT Tel : 02 48 74 78 80
- > **Sage Femme**
Mme Sabine PACAUT Tel : 06 63 73 32 48
- > **Dentiste**
M. Bernard NAULET
4 Rue Henri Barbusse Tel : 02 48 74 14 54
- > **Pharmacie**
Mme Elodie GAUTIER
2 Place Charles de Gaulle Tel : 02 48 74 00 60
- > **Podologue**
M. Renaud DUPAS
5 Place Charles de Gaulle Tel : 02 48 74 03 36
- > **Sophrologue**
Mme Sylvie GAZET
4b Ruelle du Bourbonnais Tel : 06 59 99 92 52

> Ambulances

Ambulances de la Vallée de l'Aubois
18 Place Charles de Gaulle
Tel : 02 48 74 04 43

> Vétérinaire

M. et Mme WOLFF
16 Avenue de la Libération
Tel : 02 48 74 01 34

> Société Protectrice des Animaux

Route des Quatre Vents
18000 Bourges Tel : 02 48 24 66 78

> Gendarmerie Nationale

9 Avenue du Maréchal Leclerc
Tel : 02 48 74 55 10 ou le 17

> Police municipale

Parc Maurice Fuselier
Tel : 02 48 77 53 53

> Sapeurs Pompiers

Caserne Rue Jean Comte Tel : 18

> Maison de retraite (E.H.P.A.D. Revenaz)

4 Boulevard Revenaz Tel 02 48 74 00 50

> Maison de Services Au Public (M.S.A.P.)

Parc Maurice Fuselier Tel : 02 48 80 46 06 ou 09 64 44 45 89

> Mission locale Cher Sud

Parc Maurice Fuselier Tel : 02 48 82 10 35

> Huissier

Etude PIDANCE - GUY
56 Rue Henri Barbusse Tel : 02 48 74 14 26

> Office notarial

Me Loïc GAUDRY
17, rue Jean Jaurès, BP 5 Tel : 02.48.74.00.64

> Pays Loire Val d'Aubois

27 Rue du Lieutenant Petit Tel : 02 48 74 23 93

MARSEILLES LES AUBIGNY

> Cabinet médical du port

4 Rue du Port

> Infirmière

Mme Dominique LOUAP Tel : 02 48 76 02 39 - 06 66 66 49 10

> Pédicure Podologue

Mme Caroline MILLOT Tel : 06 08 18 98 89

> Psychologue

M. Sébastien FILLOUX Tel : 06 51 61 93 82

> Sage Femme

Mme Sabine PACAUT Tel : 06 63 73 32 48

> Sophrologue

Mme Florence GOURISSE Tel : 06 67 29 88 72

> Pharmacie

8 bis Rue du Port Tel : 02 48 76 04 94

MENETOU COUTURE

> Psychanalyste

Mme Martine LIANO Tel : 06 82 09 29 45

TORTERON

> Médecin

Dr Délia BUCURESCU : 02 48 74 56 43

URGENCES

> SAMU : 15

> Gendarmerie : 17

> Pompiers : 18

> Centre anti-poisons - Angers : 04 72 11 69 11

> HOPITAUX

Bourges - 145 avenue François Mitterrand

Tél. : 02 48 48 48 48

Nevers - 1 boulevard de l'hôpital -

Tél. : 03 86 93 70 00

